

QUAI DEZOUMS – ENQUETE PUBLIQUE

Observations émises par voie électronique du 15/02/2017 :

– Monsieur Paul LEBERGER

Sujet : Avis

De : "> Paul Leberger (par Internet)" <paulleberger@rocketmail.com>

Date : 15/02/2017 16:24

Pour : "enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Qui autoriserait aujourd'hui en France, une cheminée d'usine fumant en plein centre d'un village !? C'est pourtant ce qui est infligé à la population de Port-Vendres .

Comme si l'oxyde de soufre mêlé au dioxyde d'azote répandu sur la ville par les gaz d'échappement des cargos et bateaux de croisières ne se révélaient pas aussi toxique pour la santé humaine que les poussières d'amiante !

Le lien sans équivoque entre ces rejets issus de la combustion du fioul lourd et les maladies pulmonaires graves, infarctus, AVC, cancers des voies respiratoires et digestives, maladies de peau, a été établi en 2015 par le centre de recherche de Rostock en Allemagne et vérifié depuis, maintes fois, dans les zones portuaires. Si bien que l'extension des ports marchands n'est possible dorénavant qu'en dehors des zones d'habitations , ce qui est une précaution minimale .

Pourtant, et comme si de rien n'était , certains responsables locaux connus, voudraient imposer une extension du port intra-muros .

Projet aberrant à tous les niveaux et d'abord au plan sécuritaire , (submersions des quais) puis au plan environnemental , sanitaire et enfin économique puisque ne l'oublions pas une majorité de la population active vit du tourisme et que ce secteur est sur notre commune en constante perte de vitesse depuis 5 ans . (moins 10% entre 2015 et 2016) . De plus la gestion plus difficile de l'aire de camping car et du club de plongée (s'ils ne disparaissent pas...) tous deux situés dans la zone des travaux aggraverait encore ce pauvre bilan .

Le grand n'importe quoi des 30 glorieuses pour augmenter les gains des acteurs économiques au détriment des populations, est-ce ou non révolu? Doit-on encore rappeler à nos élus que les cages à thons immergées au large de Paulilles nous auraient contraint de rayer de la carte des stations balnéaires notre Port de Vénus ?

L'extension du port-marchand de Port-Vendres c'est la vaste plate forme de Port-la Nouvelle . Juste du bon sens .

Bon sens encore , aucune instance politique n'est irresponsable au point d'empoisonner sa population .

Par Bonheur, Au palmares des protestations, l'affirmation " Port-Vendres ça pue ! " n'apparaît pas encore sur tweeter !..